

leurs migrants et de leurs familles, créé en application de la résolution 34/172 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979;

4. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans le budget-programme pour 1982-1983 les études sur les questions liées à la protection des travailleurs migrants et de leurs familles et d'effectuer ces études de manière approfondie en y incluant des recommandations communes;

5. *Prie également* le Secrétaire général de faire en sorte, compte tenu des vues des gouvernements et des organisations intéressés, que les rapports demandés dans les résolutions 1926 (LVII) et 1979/12 du Conseil économique et social soient soumis à la Commission du développement social lors de sa vingt-huitième session;

6. *Recommande* que la question de la protection des travailleurs migrants et de leurs familles soit inscrite à l'ordre du jour de la vingt-huitième session de la Commission du développement social pour permettre un échange de vues et pour que ce groupe de population particulier continue à susciter l'intérêt voulu.

*14^e séance plénière
6 mai 1981*

1981/22. Année internationale des personnes handicapées

Le Conseil économique et social.

Prenant acte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la prévention de l'invalidité³⁴,

Faisant siennes les conclusions et recommandations figurant dans ce rapport.

Se félicitant de la nomination par le Secrétaire général de son Représentant spécial pour l'Année internationale des personnes handicapées.

1. *Demande* aux gouvernements, aux institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'aux autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et aux organisations de personnes handicapées, d'œuvrer ensemble pour que l'Année internationale des personnes handicapées soit un succès;

2. *Prie instamment* le Secrétaire général de prendre toutes les mesures requises pour faire en sorte que, chaque fois qu'il y a lieu, la réadaptation et le bien-être des personnes handicapées et la prévention de l'invalidité soient dûment pris en considération dans les programmes de l'Organisation des Nations Unies.

*14^e séance plénière
6 mai 1981*

1981/23. Assemblée mondiale sur le vieillissement

Le Conseil économique et social.

Rappelant la résolution 33/52 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1978, aux termes de la-

³⁴ E/CN.5/591.

quelle l'Assemblée a décidé de convoquer en 1982 une assemblée mondiale sur le vieillissement, en tant que tribune destinée à lancer un programme international d'action visant à assurer aux personnes âgées la sécurité sur les plans économique et social et qui fournirait l'occasion d'étudier les incidences du vieillissement de la population sur la société.

Réaffirmant la résolution 35/129 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1980, concernant l'Assemblée mondiale sur le vieillissement,

Convaincu que l'Assemblée mondiale sur le vieillissement constituera un événement international important, qui permettra de mettre en œuvre un programme d'action à long terme concret et efficace dans le domaine du vieillissement.

Soulignant à nouveau l'importance du rôle du Comité consultatif de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement,

Prenant note de la création d'un fond de contributions volontaires pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement³⁵,

Conscient du rôle joué par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires dans les préparatifs de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement,

1. *Demande* aux Etats Membres, aux institutions spécialisées, aux commissions régionales et aux organisations non gouvernementales de participer sans réserve aux préparatifs de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement et à l'Assemblée même;

2. *Lance un appel* aux Etats Membres pour qu'ils envisagent de verser des contributions au fonds de contributions volontaires pour l'Assemblée mondiale sur le vieillissement;

3. *Prie* le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Comité consultatif de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement puisse se réunir deux fois en 1981;

4. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social et de la Commission du développement social, sur les nouvelles mesures à prendre pour appliquer les recommandations adoptées par l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

*14^e séance plénière
6 mai 1981*

1981/24. Aspects sociaux des activités de développement des Nations Unies

Le Conseil économique et social.

Rappelant sa résolution 1979/45 du 11 mai 1979 portant création d'un groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement des

³⁵ A/36/70.